



Colomiers, le 5 novembre 2024

ACHARNEMENT : ET SI ON PARLAIT PLUTÔT DES CONDITIONS DE TRAVAIL A HONEYWELL AEROSPACE !!!

Depuis sa désignation comme délégué syndical CGT à Honeywell Aerospace cet été, Philippe BIZZARI, notre collègue, subit des pressions incessantes et répétées de la Direction d'Honeywell pour entraver son action comme représentant du personnel.

- Contestation au tribunal judiciaire de la désignation de la CGT,
- Refus de ses formations de représentant du personnel au mépris de la loi,
- Refus de ses congés,
- Entretiens et sanctions disciplinaires ubuesques basée sur des altercations imaginaires...

Jusqu'à l'accuser de mettre une mauvaise « ambiance » dans son service !!! et même aujourd'hui d'instrumentaliser le CSE pour invoquer des « risques psycho-sociaux » !!!

**Cet acharnement et cette discrimination syndicale doivent cesser
immédiatement.**

Le tribunal Judiciaire de Toulouse, dans son jugement du 8 Octobre 2024, vient déjà de déboutier complètement l'entreprise Honeywell Aerospace de sa contestation de désignation frauduleuse. Honeywell Aerospace y a même été condamné à payer les frais de justice. **L'argent de l'entreprise serait mieux utilisé à d'autres choses que dans des vaines batailles judiciaires contre la CGT.**

**La CGT ne se laissera pas impressionner par ces agissements d'un autre
âge. Et elle continuera, malgré les pressions à défendre les intérêts des
salarié-e-s d'Honeywell Aerospace à Colomiers**

La CGT, avec son délégué syndical, ses élu-e-s et ses syndiqué-e-s, restera force de proposition pour **améliorer l'organisation et les conditions de travail (formations, heures supplémentaires, travail du samedi, ticket restaurant)**. Et elle portera toujours la revendication d'augmenter véritablement les salaires et obtenir un 13^{ème} mois pour tous les salarié-e-s de l'entreprise.

